

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

<u>Nombre de membres du Conseil Communautaire</u>	
<u>Titulaires</u>	: 67
<u>Membres présents</u>	: 63
- dont suppléé	: 2
<u>Membres représentés</u>	: 4
<u>Votants</u>	: 67
<u>Date de la convocation</u>	
10 avril 2026	
<u>Secrétaire de séance :</u>	
Mme DOUAY Sonia	

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le seize avril à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de GRIVESNES sous la présidence de Monsieur Philippe MAROTTE, doyen d'âge.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, CATHELY-WANTIEZ Catherine, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëtitia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, DAINE Vinent, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DESFORGES Christophe *suppléant de DELANAUD Stéphane*, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM Jean- Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, WALLET Joël, DELOFFRE Benoît *suppléant de DELEPLACE Arnaud*, CHARPENTIER Alain, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, VERONT Fabrice, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, DUBOIS Michaël, HECTOR Nicolas, MALTERRE Nicolas, GALISSON Frédéric, SY Loïc, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge *suppléant de CLEMENT Dominique*, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

VIOLLETTE Paul de TEN Franck, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, SZYROKI Jacky de LEROY Jean-Maurice, CHANTRELLE Brice de BIECKENS Jean-Louis,

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mme Julia BERTOUX

Mrs DELEPLACE Arnaud, Franck TEN, LEROY Jean-Maurice, BIECKENS Jean-Louis, CLEMENT Dominique

OBJET : Délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau communautaire et vers le Président de la CCALN

RAPPORT DU PRESIDENT

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-09 et L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le procès-verbal d'élection du président de la communauté de communes AVRE LUCE NOYE, en date du 16 avril 2026,

Vu le procès-verbal d'élection des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, en date du 16 avril 2026,

Le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau communautaire dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant **à l'exception** :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte financier unique ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour 60, Contre : 6 : Mmes Patrice-Bourdelle, Cathely-Wantiez, Marcel, Boucher, Mrs Durand, Daine - Abstention : 1 M. Sy), le Conseil communautaire :

- 1° **Décide de déléguer au Bureau communautaire**, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :
- Réalisation et renégociation des emprunts destinés au financement des investissements prévus aux budgets,
 - Réalisation de lignes de crédit de trésorerie auprès des établissements financiers,
 - Conventions d'assistance avec le Conseil départemental de la Somme portant sur le plan de viabilité hivernale (salage et déneigement)
 - Toutes décisions concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes les conventions et contrats, dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCALN :
 - Sont compris entre 25 001 € et 39 999 €
 - Relèvent de la procédure adaptée, conformément aux règles de la commande publique. Et toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits aux budgets.
 - d'intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice y compris la constitution de partie civile tant en demande qu'en défense en toutes matières et devant toutes les juridictions administratives, judiciaires ou pénales quel qu'en soit le degré, tout référé, devant tout juge ; référé conservatoire, référé instruction, référé suspension, référé expertise, de diligenter tout acte de procédure qui s'avèrerait nécessaire devant quelque juridiction que ce soit, d'autoriser à représenter la CCALN chaque fois que les intérêts de celle-ci le justifieront,
 - d'étudier et d'entériner les conventions de mise à disposition de locaux,
 - d'étudier et d'entériner les conventions de mise à disposition du personnel (ascendantes et descendantes)
- 2° : **Décide de déléguer au Président** pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics (de travaux, de fournitures et services) dispensés de publicité et de mise en concurrence préalable, conformément aux règles de la commande publique dont le montant est inférieur ou égal à 25 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - d'habiliter le Président à signer les marchés (attribués par la Commission d'Appel d'Offres, par la Commission DSP, ceux décidés par le Bureau communautaire et ceux pour lesquels le Président a reçu délégation du Conseil communautaire)
 - de suivre et gérer toutes les déclarations d'assurance (Dommage aux biens, Responsabilité civile, Protection fonctionnelle, Protection juridique...), de suivre les conseils (désignés ou à choisir) des assurances en matière de défense et d'accepter les indemnités de sinistres,
 - d'étudier et d'entériner les remboursements de frais avancés par les agents de la CCALN dans le cadre de leurs fonctions, sur présentation des justificatifs,
 - de charger le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation de pouvoir, de prendre toute décision concernant le **remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel (article L.332-13 du CGFP) et de charger le Président de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil des agents non titulaires dans le cadre des crédits votés aux budgets (Principal et Annexes),**
 - d'allouer des gratifications aux stagiaires dans la limite prévue par les textes ;

3° : Dit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1er Vice-président,

4° : Prend acte que ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet d'une subdélégation aux Vice-Présidents et Conseillers communautaires délégués,

Pour ces décisions en matière de délégation de pouvoir :

- o Prend acte que, conformément à l'article L5211-11 du CGCT, le Président rendra compte des travaux du Bureau communautaire et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion du Conseil communautaire,
- o Prend acte que, les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires,

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 17/04/26

Affiché le 20/04/26

**Fait et délibéré, le 16 AVRIL 2026
à GRIVESNES
Le Président,**

Brice CHANTRELLE



A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the circular stamp.

Département de la SOMME
Arrondissement de Montdidier
Communauté de Communes Avre Luce Noye
144 rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
☎ 03.22.09.75.32
Mail : secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-Préfecture
41 rue Jean Jaurès
80500 MONDIDIER

@ Obligatoire afin d'éviter toute erreur de transmission

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
À ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE - En recto S.V.P

Séance du Conseil Communautaire du 16/04/2026

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte <i>N°Délib</i>	Observations éventuelles du service récepteur à la préfecture
Election du Président	2026_1604_01	
Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau	2026_1604_02	
Elections des vice-présidents et autres membres du Bureau	2026_1604_03	
Délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau communautaire et vers le Président	2026_1604_04	
Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents, des Conseillers membres du Bureau titulaires d'une délégation de fonction	2026_1604_05	
Institution et composition des commissions communautaires	2026_1604_06	
<i>Pl élection président et vice présidents et membres du Bureau</i>	<i>x2</i>	
<i>Feuille de proclamation</i>	<i>x2</i>	
Nombre total d'actes :	6	

Cadre réservé pour le cachet ARRIVÉE - SousPréfecture

<table border="1"><tr><td>SOUS-PREFECTURE DE MONDIDIER</td></tr><tr><td>17 AVR. 2026</td></tr><tr><td>ARRIVEE LE : _____</td></tr></table>	SOUS-PREFECTURE DE MONDIDIER	17 AVR. 2026	ARRIVEE LE : _____
SOUS-PREFECTURE DE MONDIDIER			
17 AVR. 2026			
ARRIVEE LE : _____			

Fait à Moreuil, le 17/04/2026

A. Parmentier

signature

Cachet de la collectivité



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.